

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2014

Le six janvier 2014 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Éric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE, Nicole DUFAU, Vincent CHARLOT.

Procurations : néant

Excusés : Jean-Marc LACRAMPE, Annabelle ARACIL, Gérard HEITZ.

La séance est ouverte à 20 heures. Jean-Jacques BORDENAVE est désigné comme secrétaire de séance.

En préambule, Madame le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'au public venu nombreux assister à cette première séance.

Ordre du jour :

Motion en faveur du maintien de l'EHPAD Saint-Léon sur le territoire de la commune de Mazères-Lezons et contre sa reconstruction sur l'ancien camp militaire de la commune d'Idron.

La mairie de Mazères-Lezons, après s'être battue toute seule pendant cinq ans pour trouver une solution finalement « humaine » pour les personnes âgées, avec un lieu situé dans un environnement à la fois social et naturel qui réponde au mieux aux aspirations des résidents appelés à vivre dans un nouvel EHPAD, déplore que ses propositions n'aient jamais trouvé l'écho qu'elles méritaient auprès du Conseil général.

La mairie de Mazères-Lezons estime que ce choix va également à l'encontre d'une répartition équilibrée sur le territoire, au Sud-Est de Pau, des maisons de retraite qui relèvent de la compétence du Conseil général.

La mairie de Mazères-Lezons déplore que les solutions qu'elle a trouvées pour rendre possible financièrement une installation dans le bourg n'ait pas été suivies d'effet, mettant en péril la faisabilité du projet grâce à la vente du site actuel pour financer l'achat d'un nouveau terrain.

La mairie de Mazères-Lezons déplore la perspective de voir le site actuel de la Vallée Heureuse abandonné à la décrépitude, et redoute qu'il ne devienne une friche offerte à des populations porteuses de problèmes sociaux, sanitaires et de sécurité.

La mairie de Mazères-Lezons déplore le choix actuel de l'ancien camp militaire d'Idron, au milieu de nulle part, loin des habitations, loin des commerces, loin de la vie.

Ce choix va à l'encontre de ce que l'ADGESSA revendique elle-même, à savoir les « valeurs humanistes et l'utilité sociale de son action » ; l'ADGESSA qui affirme également « Le droit fondamental de la personne est le « ciment » de notre action », et plaide pour « l'absolue dignité », « l'épanouissement » et « l'intégration de chaque personne ».

PAR CES MOTIFS :

Les élus de la commune de Mazères-Lezons réunis en Conseil municipal extraordinaire le lundi 6 janvier 2014, demandent **à l'unanimité** à l'ADGESSA et au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques de reconsidérer leur choix de délocaliser la maison de retraite de Mazères-Lezons sur l'ancien camp militaire d'Idron, et conjure les deux organismes de reprendre l'examen du dossier présenté par elle en 2012 pour le transfert de l'établissement au cœur de son bourg.

Motion contre le découpage des nouveaux cantons des Pyrénées-Atlantiques :

1. Le Conseil municipal de Mazères-Lezons exprime sa désapprobation sur les conséquences du nouveau découpage cantonal pour sa commune et plus largement pour notre territoire départemental, et souligne :

- l'incohérence du découpage de son nouveau canton de Pau-3 qui l'exclut de la cohérence territoriale du canton actuel de Pau-Ouest en transformant notre commune en enclave entre les cantons de Pau-4 et de Gan ;
- l'incohérence du découpage au regard de la logique qui était mise en avant il y a seulement quelques mois par Monsieur le Préfet dans le cadre de l'autre volet de la réforme territoriale avec la fusion des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations ;
- la disparition inquiétante des noms de certains chefs-lieux dont les villes emblématiques portent à la fois l'Histoire, l'identité et l'économie de notre département (Nay, Orthez, Navarrenx, Bidache, Saint-Jean-Pied-de-Port, Lembeye, Garlin, Jurançon...).

2. Le Conseil municipal de Mazères-Lezons demande solennellement le rattachement de la commune de Mazères-Lezons, comme la commune de Gelos, au Canton de Pau 4, dans la continuité naturelle du territoire, des routes départementales, et de la rive gauche du Gave de Pau (et éventuellement des communes situées plus à l'Est si celles-ci partagent cette suggestion).

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.